

employer le mot distinctif. Il s'agit d'une supercherie, puisque ce drapeau ne sera guère distinctif vu qu'un autre pays arbore un drapeau semblable.

Pourquoi nous hâtons-nous de régler ce problème très important? On a prétendu qu'il le fallait à cause d'une promesse politique faite en pleine campagne électorale. De nombreuses promesses ont alors été faites. Pourquoi chercher à faire adopter cette mesure à la hâte? Pourquoi ne pas nous occuper des bourses promises à 10,000 étudiants canadiens?

**Des voix:** Règlement!

**L'hon. M. Starr:** Que dire de la Société de développement national?

**L'hon. M. Robichaud:** J'invoque le Règlement...

**M. l'Orateur suppléant:** Avant que le ministre en appelle au Règlement, il veut signaler, je suppose, que le député qui a la parole s'écarte du sujet; par anticipation, je suis d'accord avec lui. Le député d'Ontario (M. Starr) voudra bien encore une fois suivre le conseil de la présidence et tâcher de s'en tenir à la question à l'étude.

**L'hon. M. Starr:** Vous avez parfaitement raison, monsieur l'Orateur, et je m'incline. Je dirai seulement que je me laisse entraîner par ce qu'on impose de force au Parlement et aux Canadiens, au lieu de nous faire étudier d'autres questions plus importantes pour la situation économique que ce drapeau, camouflé par le gouvernement en symbole d'unité nationale.

En terminant, j'exhorte le premier ministre et le gouvernement à s'entendre pour renvoyer la question au comité en lui demandant de soumettre une recommandation visant à permettre aux Canadiens de se prononcer là-dessus à la première occasion, à moindres frais, sans doute aux prochaines élections. Le jugement sûr des Canadiens sera connu par le scrutin, et je crois que nous pourrions nous rallier autour d'un drapeau acceptable à tous les Canadiens.

**M. Robert Simpson (Churchill):** Monsieur l'Orateur...

**M. Grégoire:** Suffit!

**M. Simpson:** ...c'est la deuxième fois que j'ai l'occasion de participer à cet important débat sur une question épineuse. Je tiens à signaler, comme je l'ai fait la première fois, que je désire exprimer les sentiments de la population de mon comté sur cette question.

Je ne m'y attarderai pas toutefois, monsieur l'Orateur, car je veux surtout parler du plébiscite.

D'abord, j'estime que c'est le devoir de chaque député de faire part à la Chambre des vues de ses commettants. Nous devrions tous respecter ces vues. Nous savons qu'un certain nombre de députés, surtout du côté du gouvernement, n'ont pas encore pris la parole. C'est leur affaire, mais ils ne devraient pas critiquer les députés de ce côté-ci de la Chambre dont le devoir est d'exprimer les vues de leurs commettants. Je le répète, la population du comté de Churchill m'a prouvé à maintes reprises et sans équivoque qu'elle tient à garder le pavillon rouge. Comme je la connais, je suis bien sûr qu'elle consentirait volontiers à ce que le pavillon rouge soit modifié. Je sais également qu'elle accepte que j'exprime ses opinions mais elle n'en tient pas moins à se prononcer sur la question, lors d'un plébiscite.

J'ai déjà dit que j'avais reçu pendant l'été de 150 à 200 lettres intéressant le drapeau. Sans exception, tous les gens qui m'ont écrit personnellement, ont manifesté leur ferme appui au pavillon rouge. Tous les députés, j'en suis sûr, ont reçu du courrier à ce propos, depuis un jour ou deux, et j'en ai reçu aussi. Une dame de Bowsman, au Manitoba, m'a soumis des instances pour que les Canadiens aient l'occasion de trancher eux-mêmes la question. La lettre que j'ai reçue hier est unique; je doute fort que d'autres députés aient reçu la pareille. En réalité, il s'agit d'un télégramme que m'a adressé un simple ouvrier que je connais fort bien; je puis déclarer que je ne connais pas avec certitude son affiliation politique. Il a jugé bon, malgré tout, de dépenser \$2.50 ou \$3— quel que soit le prix—pour m'envoyer un télégramme depuis Thompson, au Manitoba, dans lequel il dit:

Si vous approuvez autre chose que le pavillon rouge, je quitterai le Canada pour m'établir ailleurs.

Voilà les sentiments qu'éprouve une personne qui a pris la peine de m'envoyer un télégramme à ses frais.

**Une voix:** Qu'il parte!

**M. Simpson:** Ce serait peut-être un vote de moins en faveur de l'honorable député, je ne sais pas. Mais voilà ce que pensent mes commettants. Les honorables députés diront peut-être que je fais ici de l'obstruction ou que j'accapare le temps de la Chambre, mais je resterais volontiers à mon siège pendant longtemps pour entendre, à ce sujet, les avis des commettants des honorables députés qui siègent de l'autre côté de la Chambre.